PERSPECTIVES EDUCATION FORMATION
PEF
la cgt
ÉDUC' ACTION

L'omnipotent

Octobre 2023
N° 181
Prix 1 €

p. 2 : Une politique sécuritaire agressive
p. 3 : Remaniement : rien ne change
p. 4 : Les LP et nos métiers en péril
p. 5 : Un nouveau tour de piste
p. 6 : Collège des métiers à la Macron
Les profs docs encore une fois oublié·es
p. 7 : Le lycée n'est pas une caserne
Épreuves de spécialité en juin
p. 8 : Accompagnant·e à la Réussite Éducative
p. 9 : Chef·fes d'établissement
Du mieux pour le reclassement
p. 10 : La gestion des non-titulaires ATSS
Pas de progrès pour les AESH !
p.11 à 14 : Dossier - «L'omnipotent»
p. 15 : La santé des personnels de l'Éducation nationale
p. 16 : Avant l'août ?
p. 17 : Vêtements des filles : une obsession
p. 18 : Fonction publique : salaires au point mort
p. 19 : Syndicalisation
p. 20 : Migrant·es, l'été meurtrier
p. 21 : Rencontre - Catherine Prinz
p. 22 : Macron et la droite font la courte échelle au RN
p. 23 : D... comme dérégulation

Je souhaite me syndiquer
*Se rendre sur notre site : **www.cgteduc.fr***
cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal
Je souhaite prendre contact
01 55 82 76 55 / *unsen@cgteduc.fr*
CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex

Directrice de publication : Nadine Castellani Labranche. **Rédactrice en cheffe :** Pauline Schnegg
Maquette : Christine Jarry-Arend. **Conception de la «Une»** *: Armel BRIEND*
Périodicité : *bimestrielle.* **CPPA :** *0625 S 07375* - **ISSN** *: 1250-4270.* **Dépôt légal :** *à parution*
Imprimerie RIVET - *BP 1577 (87022) Limoges cedex 9.* **CGT Éduc'action** - *263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. :* **01.55.82.76.55** - *Télécopie :* **01.49.88.07.43**
Mél : **unsen@cgteduc.fr** - Internet : **www.cgteduc.fr**

Une politique sécuritaire agressive

Depuis son arrivée au pouvoir, E. Macron mène et accentue sans vergogne une politique sécuritaire qui prend pour cibles ses ennemis de classe. Le monde syndical est à ce titre en première ligne. Répression syndicale et violences policières sont devenues la toile de fond de l'action présidentielle et de tout mouvement de contestation sociale.

Une marche a encore été franchie lors de la répression des révoltes urbaines qui ont eu après la mort du jeune Nahel à Nanterre. Suite à cet assassinat, la jeunesse française des quartiers populaires s'est soulevée pour manifester sa colère. Face à cet épisode d'embrasement, la répression policière et judiciaire s'est montrée particulièrement féroce : passages à tabac, tirs de LBD, 3 personnes tuées, 2 placées dans le coma, des dizaines de jeunes sans casier condamné·es à des peines très lourdes, parfois de la prison ferme, pour des larcins supposés ou réels…

Tout cela, rappelons-le, dans une période publicitaire auto-proclamée des *«100 jours d'apaisement»*. La période montre une fois de plus la porosité de la justice aux pressions politiques et médiatiques mais aussi à quel point la population semble s'être habituée à cet usage de la violence par les forces policières et armées.

Par ailleurs, même si l'on attend désormais avant de s'émouvoir face aux sorties à l'emporte-pièce du président tout empressé qu'il est de flatter son flanc droit, on notera que l'une de ses premières réactions a consisté à évoquer de nouvelles sanctions lors d'un échange avec des policiers : *«Il faudrait qu'à la première infraction, on arrive à sanctionner financièrement et facilement les familles. Une sorte de tarif minimum dès la première connerie».* Quel type de tarif pourrions-nous alors lui attribuer ? Face à l'empilement de lois et mesures sécuritaires depuis plusieurs décennies, notre responsabilité d'organisation syndicale nous engage, a minima, à alerter sur la situation et à apporter les éléments de réflexion qui permettront de gagner la bataille des idées.

Christine PAU

Isabelle VUILLET, co-secrétaire générale

Remaniement : rien ne change

Cette année, le prix des fournitures scolaires a subi une hausse de plus de 11%, de quoi mettre en difficulté beaucoup de familles. L'inflation reste élevée et n'en finit pas d'affecter le bien-être d'une grande partie de la population. Nul doute qu'augmenter les salaires et les pensions reste plus que jamais une nécessité si l'on ne veut pas que des millions de travailleur·euses ou de retraité·es basculent dans la pauvreté.

Dans notre secteur, la baisse de pouvoir d'achat est bien réelle et concerne toutes les catégories des personnels. Le ministère n'a pas lésiné sur la communication de pseudo-augmentations. Pourtant, ces augmentations restent très en deçà de ce qui serait nécessaire pour résorber l'inflation et par ailleurs, reposent essentiellement sur de l'indemnitaire.

Il faut entendre les personnels

Quant aux personnels enseignant·es, CPE, Psy-En, ils et elles se voient proposer, pour la première fois depuis la création du statut de la Fonction publique, une revalorisation en échange d'un engagement de leur part, à travers le Pacte, d'effectuer des missions supplémentaires. Nul doute que le choc d'attractivité ne sera pas au rendez-vous alors que pour la 2ème année consécutive, un nombre important de postes reste, encore, non pourvu.

Fin août, Emmanuel Macron, dans un article du *«Point»*, s'est autoproclamé ministre de l'Éducation nationale et a énuméré des annonces illustrant sa vision de l'École, signe que la question de l'Éducation s'inscrit désormais dans un agenda politique bien déterminé. Gabriel Attal, le nouveau ministre (bis) de l'Éducation, dans sa conférence de presse de rentrée, a enfin annoncé le retour des épreuves de spécialités en juin. Un beau gâchis néanmoins et beaucoup de temps perdu pour les collègues et les élèves ! Nous ne nous contenterons pas de ce premier recul puisque, par ailleurs, le système du contrôle continu et Parcoursup demeurent, ce qui pose un problème structurel et idéologique.

Pour le reste, notre nouveau ministre entend bien poursuivre la même politique que ses prédécesseurs et est resté ferme, notamment, sur la réforme de la voie pro, réforme contestée par une grande majorité de collègues tant elle acte un changement profond de paradigme.

Le ministère, sur différents aspects, serait bien inspiré d'écouter les personnels qui connaissent mieux que personne le terrain et la faisabilité de telle ou telle mesure ou réforme. **Nul doute qu'il faudra nous faire entendre davantage ! La journée interprofessionnelle du 13 octobre nous en donnera l'occasion.**

Les LP et nos métiers en péril

Le Pacte PLP, vecteur de la réforme

Une réforme réactionnaire dirigée contre les jeunes issu·es des milieux populaires va se mettre en place de la rentrée 2023 à la rentrée 2026.

No pactaran

Dès septembre, chaque lycée se verra doté d'un *«BDE»,* le plus souvent mutualisé entre plusieurs établissements. Le *«Bureau Des Entreprises»* intervient dans l'organisation et le suivi des Périodes de Formation en Milieu Professionnel mais également, et c'est inacceptable, sur les contenus et l'organisation pédagogique. D'autant que le recrutement de personnes issues du monde économique est préconisé.

Cette réforme instaure à la rentrée **une gratification pour les PFMP**. En fonction des années ou des niveaux de formation, son montant oscillera entre 1,4 et 2,8 euros de l'heure et elle sera financée par de l'argent public. Au final, de la main-d'œuvre gratuite pour les entreprises. Les PFMP sont des périodes de formation qui ne doivent pas être assimilées à un travail !

Pacte spécial PLP

La mise en place du *Pacte* spécial PLP constitue l'attaque majeure, non seulement contre le statut mais aussi parce que le *Pacte* est le vecteur de la réforme. Alors que la Transformation de la Voie Professionnelle a diminué les heures disciplinaires, la réforme, à travers *le Pacte*, multiplie les missions d'aide et de soutien soi-disant pour pallier les difficultés des élèves. **Tartufferie et faux-semblant.**

Par exemple, pour l'intervention auprès de petits groupes d'élèves, la note de service précise « *cette nouvelle modalité ne génère pas d'heures d'enseignement supplémentaires pour l'élève* ». Il s'agit de mettre en place des groupes de niveaux ! L'intervention dans des parcours de consolidation en STS ou dans le cadre de la découverte des métiers introduit **l'annualisation !** À coups de 24h de face-à-face pédagogique, dont sont exclus les temps de préparation, de concertation et de réunion, c'est un **alourdissement de la charge de travail** qui se profile pour les pacté·es.

Arguant de missions d'accompagnement et d'orientation des élèves, toutes **forfaitaires et annualisées**, la réforme par le moyen du *Pacte* veut développer au maximum les liens entre les LP et les entreprises. Elle prévoit que les entreprises et France Travail soient légitimes à la fois pour tutorer les élèves et les orienter, gérer les décrocheur·euses, préparer au marché du travail, accompagner après la terminale des jeunes ne se trouvant ni en emploi ni en formation. Certaines missions s'apparentent de fait **à de véritables emplois**. Le sommet est atteint avec la mission qui consiste à *«faire vivre le lien établissement-entreprise»* qui revient à remplacer les chef·fes de travaux c'est-à-dire **remplacer des emplois par des *«contrats de mission»* sous-payés** !

Mener le combat pour refuser le *Pacte* c'est, pour l'heure, le meilleur moyen de s'opposer à la réforme Macron des LP !

Collectif EP

Un nouveau tour de piste

L'omnipotent président Macron et son *«collaborateur à l'Éducation»* écument les médias pour nous vendre un *«nouveau et grand projet»* pour l'École. Une chose est sûre pour la CGT Éduc'action : on s'éloigne toujours plus d'une École émancipatrice.

Développer et renforcer la hiérarchie

Toutes les mesures gouvernementales de ces dernières années dans l'Éducation nationale visent avant tout à développer et renforcer la hiérarchie pour s'assurer de *«l'acceptation»* des contre-réformes par les personnels. Cette pression constante de l'institution se fait aussi au détriment des élèves du premier degré qui subissent quasi unanimement désormais, les évaluations nationales (en CM1 cette année).

«Tel un hamster coincé dans sa roue...»

Les plus réactionnaires en rêvaient, Macron l'a fait...

La principale nouveauté de cette rentrée est l'application effective de la loi Rilhac sur la direction d'école. Un lien hiérarchique est créé dans les écoles et le ministère en a profité pour augmenter le pouvoir des directeur·trices.

Cette démarche globale, instaurée en août via des décrets éloignés des dernières concertations, va immanquablement susciter des conflits dans les équipes et avec les familles. Les directeur·trices sont donc pourvu·es d'une *«délégation de compétences de l'autorité hiérarchique»* et d'une autorité fonctionnelle.

Cette mesure dangereuse pour ces personnels soumis à la pression accrue de leur hiérarchie (évaluation régulière, possibilité d'être *«destitué·e»* ...), l'est aussi pour les autres et pour le fonctionnement des écoles.

En effet, ces mesures couplées à la transformation du décret de 1989 sur la direction (dispositions modifiées et intégrées au Code de l'Éducation) modifient le rôle des directeur·trices : de simples animateur·trices d'équipe, ils·elles deviennent *«pilotes»* et garant·es de la pédagogie dispensée... Pire, ils·elles auront *«autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire».*

En outre, par la circulaire de rentrée et le dangereux plan maternelle que la CGT Éduc'action dénonce, le ministère persévère dans la priorité donnée aux savoirs fondamentaux alors même que les dernières évaluations internationales indiquent l'échec de cette politique.

La CGT Éduc'ation dénonce un pouvoir politique qui maintient, contre l'avis des personnels et des organisations syndicales, son cap idéologique avec l'empilement de mesures (les 30 minutes de sport par exemple...) aux limites avérées.

Une chose est sûre : les gouvernements ne font pas confiance aux professionnel·les de l'Éducation et cherchent à les isoler en les mettant en concurrence. Il y a donc urgence à nous retrouver pour porter notre projet d'une École faisant le choix du collectif avec une direction collégiale.

Jérôme SINOT

Collège des métiers à la Macron

En reprenant la main sur l'Éducation, le président Macron souhaite marteler sa vision de l'École qui fait de l'entreprise un idéal et du système éducatif un moyen pour répondre aux exigences du patronat.

L'entrisme des entreprises

Si la réforme de la voie professionnelle le montre clairement, le collège n'est bien entendu pas oublié tant il s'agit d'inculquer au plus tôt cette doxa libérale. C'est le sens de la découverte des métiers à partir de la classe de 5ème.

Outre qu'elle est porteuse d'un possible retour à une orientation précoce, elle fait entrer un peu plus le monde du travail dans les collèges.

Pour l'instant la mise en place de cette mesure reste embryonnaire, avec un cadre réglementaire très flou et renvoyé au niveau local, mais le ministère compte bien utiliser le *«Pacte»* pour attirer des pilotes de ce dispositif en leur confiant une mission de coordination-planification-animation, la généraliser dès cette année et, à terme, utiliser les professeur·es principaux·ales et des PLP volontaires pour pallier le manque de Psy-EN et leur demander d'être les *«ambassadeurs»* et *«ambassadrices»* de leur bassin d'emploi.

La CGT Éduc'action se mobilisera pour contrer le déploiement de ce dispositif qui voudrait restreindre le collège à l'acquisition de savoirs fondamentaux pour les milieux populaires et à leur assujettissement à une employabilité rapide.

Arnaud CORA

Les profs docs encore une fois oublié·es

La formation aux médias, c'est sérieux !

En juin, après le CNR[1] jeunesse, la Première ministre a annoncé une réforme de l'Enseignement Moral et Civique, suivant le rapport Bronner de janvier 2022.

Celui-ci soulève en effet la complexité de l'écosystème médiatique, l'importance des médias sociaux et les pratiques commerciales agressives sur le net. Il pointe aussi l'hétérogénéité et les disparités territoriales de l'Éducation aux Médias et à l'information. Si les professeur·es documentalistes sont mentionné·es, le rapport souligne l'aspect transversal de cet enseignement. Or, si tout le monde peut le faire, personne ne le fait vraiment. Que répond la Première ministre ? Il faut intégrer davantage l'EMI à l'EMC.

Plutôt que, avec l'EMI, charger les enseignant·es d'histoire-géographie, peut-être serait-il temps de solliciter celles et ceux dont c'est la spécialité : les professeur·es documentalistes, en respectant notre lettre de mission qui nous assigne la maitrise d'œuvre de *«l'acquisition pour tous les élèves d'une culture de l'information et des médias»*.

Il faudrait intégrer l'EMI au sein des emplois du temps, pour tou·tes les élèves, avec des programmes adaptés. Ce ne sont pas les sujets qui manquent et qui, au quotidien, sont le cœur de ces enseignements, pour celles et ceux qui parviennent à le mettre en œuvre dans leur établissement.

Sandra GAUDILLÈRE

(1) Conseil National de la refondation

Le lycée n'est pas une caserne :

À compter de la rentrée 2023, les enseignant·es de lycée pourront faire candidater leur classe à un *«séjour de cohésion»* de 12 jours en caserne avec lever des couleurs, Marseillaise et uniforme… sur temps scolaire.

La CGT Éduc'action s'insurge et s'oppose à ces séjours de cohésion qui n'ont rien de pédagogique si ce n'est de faire des jeunes de petit·es soldat·es. Ce n'est pas le but de l'Éducation nationale. Tout comme le budget de l'Éducation n'est pas un budget d'appoint au ministère des Armées, au-delà de l'opposition idéologique légitime, ce projet renforcerait les inégalités :

- aucune mixité sociale supplémentaire puisque ce sont les mêmes classes qui partiraient ensemble ;
- les élèves découvriront à la rentrée s'ils·elles vont être militaires pendant 12 jours selon le bon vouloir du·de la prof ;
- les élèves pourront accepter d'y aller ou non (encore heureux que l'État ne décide pas à la place des familles !), ce qui donnera pendant deux semaines des classes à effectifs déséquilibrés.

Il s'agit encore de faire passer en force une lubie présidentielle ! Pour cela des récompenses sont agitées, l'enseignant·e volontaire serait rémunéré·e et les élèves auraient un bonus Parcoursup…

Non au SNU !

Bref, sur le fond comme sur la forme, **ce projet est inacceptable.** Les élèves sont au lycée pour étudier et s'émanciper !

De l'argent pour l'Éducation, pas pour les militaires !

Samuel Serre

Épreuves de spécialité en juin

Depuis 2019, nous dénonçons le non-sens d'épreuves au mois de mars. Et si la Covid a retardé sa mise en place effective, la session 2023 a démontré l'étendue du carnage. Finalement, en plein mois d'août, Macron annonce de façon tonitruante le déplacement des épreuves en juin pour occuper très tôt l'espace médiatique et y positionner l'École. Clairvoyant président !

4 ans pour se rendre à l'évidence

Il argue un insupportable **absentéisme et la démotivation** des élèves après ces épreuves mais ne nous y trompons pas. Ce constat – s'il est vrai – nie le fond du problème qui est le non-sens pédagogique : les enseignant·es devant avancer à marche forcée, s'épuisant et épuisant les élèves, perdant les plus fragiles ; deux trimestres insuffisants pour finaliser l'apprentissage des méthodes nécessaires à la réussite des élèves dans le supérieur ; enfin, le signal que les autres disciplines ne vaudraient pas grand-chose.

Cette mesure va réduire la pression. Une bonne chose. Mais le cœur de la réforme, avec le **contrôle continu et l'accès sélectif à l'université via Parcoursup**, demeure. Il renforce la compétition et la sélection pour les seuls besoins de main-d'œuvre du système capitaliste au détriment de l'émancipation de la jeunesse.Par ailleurs, si les ajustements annoncés du Grand oral (suppression des 5 minutes consacrées à l'orientation) corrigent une partie de ses défauts, l'absence d'horaire spécifique dédié reste un problème majeur.

Le lycée *«Blanquer»*, c'est toujours non !

Le collectif d'animation LGT

Brève :

Bac de Français : Le nombre de textes à présenter à l'oral en enseignement général passe de 20 à 16. Nos revendications sur ce sujet sont enfin entendues !

Accompagnant·e à la Réussite Éducative

Lors de la conférence nationale du handicap, au printemps, nous avons découvert que la mesure phare de l'inclusion scolaire pour Emmanuel Macron était entre autres… la fusion des métiers AED et AESH en un seul type de contrat, *«Accompagnant à la Réussite Éducative»* (ARE). Ce projet est complètement déconnecté de la réalité et des besoins de l'École.

Poudre de perlimpinpin et carabistouille !

Une mesure favorisant la précarité

Quels sont les objectifs du gouvernement ? Un·e AESH et un·e AEd pour le prix d'un·e seul·e ; simplifier leur gestion en réduisant le nombre de contrats, mutualiser les missions…

Par la mutualisation et la non-titularisation des personnels, le gouvernement fait le choix de la précarité à tout crin : *pointer les élèves absent·es, appeler leurs familles, surveiller l'étude, accompagner les élèves en situation de handicap, aider aux devoirs, gérer les tâches administratives, surveiller au portail…* Et comme si ça ne suffisait pas, on pourra les mettre à disposition des collectivités pour l'accompagnement périscolaire !

Mais la novlangue promotionnelle du gouvernement déclare : *«déployer des compétences nouvelles et assurer le suivi des enfants sur le temps scolaire et périscolaire»* !

Une négation de ces métiers

On oublie que certain·es de nos collègues souhaitent réellement être dans l'accompagnement scolaire particulier d'élèves et que d'autres préfèrent assurer des missions éducatives attachées à la vie scolaire. Cela n'a rien à voir. Or, le ministère ne voit qu'une chose : avoir une main-d'œuvre interchangeable à disposition. Derrière cette logique, il y a aussi la représentation que ces emplois ne nécessitent aucune qualification et sont donc par essence seulement *«alimentaires»*.
Ces mesures ignorent toute considération d'accompagnement réel des élèves et de respect des personnels. Aucune reconnaissance, titularisation ou statut pour les AESH et les AEd, maintien des salaires en-dessous du seuil de pauvreté…

Ce projet doit entrer en vigueur à la rentrée 2024. En juillet 2023, nous avons participé à un groupe de travail édifiant : le ministère ne disposait pas d'informations précises (encore une lubie de Macron !) et affirme que tout se passera sur la base du volontariat.

C'est la même logique que dans le commerce, pour le travail du dimanche ou les heures sup' : une base de présumé volontariat pour des personnes ayant des salaires souvent inférieurs au SMIC (temps partiel subi…) pour qui le volontariat est avant tout la seule façon d'avoir un temps complet.

Dans nos écoles et nos établissements, alertons nos collègues des dangers de cette nouveauté et mobilisons-nous toutes et tous ensemble pour un statut et une meilleure rémunération des AEd et des AESH !

Elena Blond et Rémy Reynaud

Recrutement local : danger

Selon certain·es chef·fes d'établissement, le recrutement renforcerait leur capacité à *«impulser»* le projet de l'établissement.
Au contraire, c'est, pour eux et elles, s'ajouter des difficultés et en porter seul·es la responsabilité.

S'opposer à la logique libérale

Appliquer la logique libérale du recrutement aux établissements scolaires dessert l'intérêt public : cela ne peut pas être une position défendue par un·e fonctionnaire Catégorie A+ de l'administration. Quelle serait la prochaine étape ? Choisir les élèves, ce qui est déjà un peu à l'œuvre dans les lycées les plus favorisés ?

Refuser le recrutement maison

Construire un projet cohérent pour l'établissement doit plutôt reposer sur les équipes, en facilitant le travail collectif plutôt que d'imposer des directives dont les personnels ne s'empareront pas.

En tant que chef·fes, nous devons donc refuser la loi de transformation de la Fonction publique : multiplication des objectifs de non-titulaires donc de recrutement de personnels précaires par les chef·fes, situation très inégalitaire suivant les établissements…

N'oublions pas, enfin, que recruter directement les personnels alourdirait considérablement la charge de travail des personnels de direction (embauche, gestion des contrats…) au détriment du reste de leurs missions. Et si ces personnes recrutées éprouvent des difficultés, quelles qu'elles soient, les services du rectorat renverront les chef·fes à leur responsabilité.

Nathalie Arnaud et Thierry Wallet

Du mieux pour le reclassement

À partir de septembre, les conditions de reclassement pour les personnels stagiaires lauréat·es d'un concours d'éducation, d'enseignement et Psy-EN ont été revues.

Cela représente un progrès pour celles et ceux qui ont été contractuel·les. Jusqu'à présent, le décret de 1951 qui fixe les règles de reprise d'ancienneté des agent·es suite à l'obtention d'un concours, comptait 50% de l'ancienneté du·de la contractuel·le pour les douze premières années puis 75% au-delà.

Cette reprise d'ancienneté était un peu meilleure pour les Maitre·sses Auxiliaires mais restait insuffisante.

À partir de cette année scolaire c'est la totalité de l'ancienneté qui compte pour les lauréat·es de concours d'éducation, d'enseignement et Psy-EN qui sont sur une grille salariale de certifié·es ou équivalent. C'était une revendication de la CGT Éduc'action. L'Éducation nationale reconnait enfin que les contractuel·les ne sont pas des *«demi- personnels»* les douze premières années, mais le sont à part entière.

Titulariser sans condition

Malheureusement la mesure n'est pas rétroactive et demeure insuffisante pour résorber la précarité au sein de l'Éducation nationale.

Aussi la CGT Éduc'action revendique la titularisation sans conditions de concours et de nationalité de tous et toutes les contractuel·les de l'Éducation nationale, en offrant une formation à celles et ceux qui en auraient besoin.

Jean François Petit

La gestion des non-titulaires ATSS

Les personnels non-titulaires dans les services et les établissements sont en constante augmentation avec parfois des turn-over importants, voire des démissions dues aux conditions de travail et de rémunération. Cette rentrée ne fera pas exception. Nombre de postes seront vacants : la charge de travail reviendra aux présent·es. Partout, la CGT Éduc'action a toujours dénoncé les conditions de recrutement et de rémunération des personnels contractuels. En effet celles-ci sont très différentes selon l'académie, chacune ayant sa particularité et sa façon de procéder plus ou moins conforme aux dispositifs législatifs. Il y a des grilles de rémunération différentes par académie. Le ministère tente d'inverser la tendance avec la publication prochaine d'un cadre de gestion qui rappelle les éléments législatifs et les bonnes pratiques. Hélas pour le moment, le ministère n'a pas encore su intégrer une grille de salaire nationale, comme il en existe pour les contractuel·les enseignant·es, et ce malgré les demandes des organisations syndicales.

Encore un effort pour l'égalité !

Les personnels doivent faire valoir leurs droits et les militant·es CGT Éduc'action doivent se saisir du cadre de gestion des contractuel·les IATPSS pour les épauler. **Allons plus loin et revendiquons des grilles de salaires à la hauteur des besoins et identiques pour toutes académies.**

Christelle Rissel

Pas de progrès pour les AESH !

Sur la rémunération

Au 1er septembre : passage à l'indice 366 du pied de grille, prime indemnitaire de 63€ net en moyenne (quotité de 62%) et prime pouvoir d'achat. La grille respecte le changement d'échelon tous les 3 ans mais toujours pas les 10 points d'écart sur les 12 premières années. Le pied de grille sera rattrapé très vite par le SMIC.

Passage en CDI : toujours pas de statut !

Des AESH hésitent à s'engager en CDI (salaire, conditions de travail). Mais, règlementairement le refus vaut démission. Il nous faudra être très vigilant·es auprès des rectorats pour obtenir une fin de contrat et non la démission. Les remontées des académies sont catastrophiques (contrats erronés, tardifs). Des erreurs de double paye peuvent apparaitre avec le transfert de gestion HT2 vers T2.

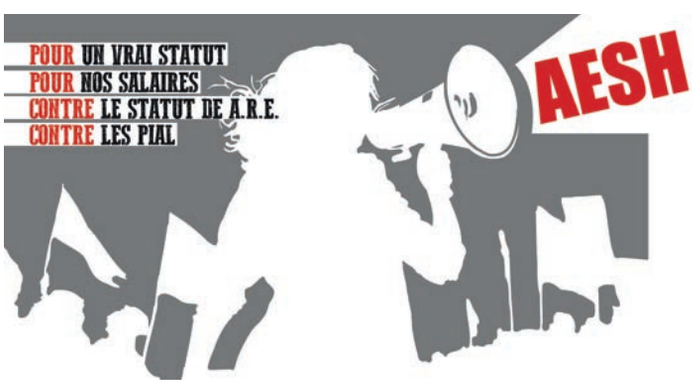

Le compte n'y est pas

ARE, contrat unique incluant le périscolaire

Le projet d'ARE n'est pas mis en œuvre à la rentrée, cependant il se peut qu'il y ait des expérimentations dans certains départements. Le gouvernement a deux pistes inacceptables pour assurer *«un temps complet»* : le contrat Éducation nationale et collectivités territoriales et ARE.

Pour résumer, toutes les *«avancées»* cumulées représentent environ 6% d'augmentation (et pas que du salaire), c'est loin des 10% ! Et toujours pas de statut, pas d'abandon des PIAL, et des projets de contrat sans respect des métiers.

Elena BLOND

Les responsables politiques n'ont que peu d'intérêt au regard des politiques qu'ils·elles mènent et leur interchangeabilité n'interfère en rien le cours des politiques libérales. Il est pourtant intéressant de s'attarder sur la figure présidentielle. Autant que le fond, qui marque une réelle accélération du démantèlement de l'Éducation nationale, de nos statuts avec le Pacte, du collège ou encore du lycée pro, c'est aussi la forme qui interpelle : celle d'un président omnipotent, intervenant sur tous les sujets et marquant une nouvelle étape dans ce que l'idéologie peut masquer de l'incompétence.

Dossier coordonné par Christine Pau

Un clone exécutant rue de Grenelle

Le figurant et disciple

E. Macron ne veut pas qu'on lui fasse d'ombre. Encore moins dans le domaine de l'Éducation, domaine qu'il a autoproclamé, contre toute légitimité constitutionnelle, comme son domaine réservé. Pour autant, Pap Ndiaye, nommé pour satisfaire son aile gauche virtuelle, n'aura survécu qu'un an à la tête de son ministère. Un scalp pour la droite et l'extrême-droite ? Va savoir. En tout cas, en lieu et place de l'universitaire, voici le clone du président, Gabriel Attal. Enfant de la bourgeoisie élevé à l'École alsacienne, il a su dès le premier jour déminer, auprès des médias, ce sujet qu'il savait sensible et tuer la polémique dans l'œuf. L'homme est un animal politique... qui assume.

Il se rêvait comédien ? Le voici pourtant devenu figurant. Le fringant ministre se voit donc attribuer une place de collaborateur, astreint à regarder un président lui voler toutes ses annonces : rentrée scolaire, vacances, calendrier du Bac… Tout juste lui a-t-il laissé la mesure à la fois la plus anecdotique et la plus raciste, sexiste et scandaleuse de la rentrée, à annoncer sur un plateau télévisé : l'interdiction de l'abaya.

La politique restera celle de Blanquer car, si son Bac est ridiculisé, le contrôle continu et Parcoursup restent en vigueur. Au-delà de ces mesures, c'est bien la poursuite d'un délitement de l'enseignement public qui va s'accentuer. Ne nous y trompons pas, la feuille de route est tracée.
Mais comme l'élève a sans doute bien appris de son maître, nous savons aussi que nous aurons syndicalement à faire face à pléthore d'annonces d'un ministre friand de médias, quand le président lui en laissera l'occasion, sous la forme de coups de com et parfois de provocations.

À nous de garder la tête froide et le sens des priorités face à l'écume. Ne tombons pas dans les pièges tendus et mettons en avant nos revendications et notre projet d'École, réel décalque inversé de l'École et de la Société fantasmées, dont rêvent Macron et ses disciples. **Les élèves, personnels, familles ne veulent pas de la Start Up nation, ils et elles veulent l'égalité, l'émancipation. Concepts dont on mesure à quel point ils sont un impensé du camp présidentiel.**

Christine PAU

Macron et Marseille

La cité Phocéenne, Macron l'aime trop

Trois visites présidentielles en grande pompe ont eu lieu entre septembre 2021 et juin 2023. Et peu importe si sa présence bouleverse la ville, des routes aux écoles en passant par le trafic maritime interrompu parce que le président s'offre une mini-croisière dans la baie de Marseille avec l'élite économique locale.

Passionaria et annonces surprises

Ces visites sont un cas pratique de son exercice du pouvoir

En visite en **septembre 2021**, il annonce des aides de plusieurs milliards pour la ville (transports, écoles…) mais surtout une expérimentation sur 50 écoles *«du futur»* dans lesquelles il faudrait *«pouvoir d'abord choisir les enseignants, pour être sûr qu'ils sont pleinement motivés, qu'ils adhèrent au projet»*.

Personne, dans le cabinet ministériel ou au rectorat, n'est au courant de cette lubie présidentielle. Depuis, les services académiques ont multiplié les pressions et coups tordus pour faire entrer des écoles dans le projet et la *«sélection des enseignant·es motivé·es»* a été tranchée par la création de *«postes à exigences particulières»*… lorsqu'il y a des mutations. Donc ce sont essentiellement les équipes déjà en place qui ferraillent, mais il y a bien dans le fond le *«prooojeeettt»* de briser les cadres, individualiser, faire comme si chaque école avait un projet tellement différent des autres qu'on ne pourrait les comparer. Ce n'est pas comme si l'objectif des collègues était la réussite des élèves…

Un vrai expert de l'École… et de sa fracturation

Juin 2022, retour sur les lieux du crime. Fraichement réélu, il vante un *«changement de méthode»*, pour *«refaire confiance au terrain»*. Pourtant, si le nouveau ministère Pap Ndiaye est dans ses bagages, il est cantonné à de la figuration derrière un Emmanuel Macron qui explique la vie à tout le monde : *«adapter, repenser les projets* d'*apprentissage, les rythmes scolaires, les récréations, la durée des cours, les façons* d'*enseigner»*. Mais tout cela sort de sa bouche comme le vent sans qu'aucun projet ne soit construit ni avec les équipes, ni même avec les haut·es fonctionnaires de la rue de Grenelle.

Juin 2023, parce que le facteur sonne toujours trois fois, le Président est de retour. Ndiaye est toujours dans ses bagages, mutique. Et au détour d'une école des quartiers Nord en rénovation, bim ! Un petit coup sur le temps scolaire ! Il faudrait commencer par réduire les vacances… de celles et ceux qui ont des difficultés (sous entendu *«les pauvres»*).

Tiens, on pourrait les faire rentrer le 20 août pendant que les enfants des riches profitent tranquillement de la fin de l'été. *«Quand on a des vacances de 3 mois, l'inégalité revient»*, proclame-t-il ! C'est vrai, rien à voir avec les réformes qui vident l'École de son sens, l'assèchement des moyens notamment en Éducation Prioritaire, les changements non concertés et mal préparés…

Rémy Reynaud

Le Pacte

Alors que les enseignant·es subissent un décrochage salarial historique amplifié par l'inflation, le président impose le Pacte comme revalorisation salariale. Cette proposition, unanimement rejetée par les organisations syndicales, est un nouveau mensonge de la part du chef de l'État qui ne fait que pérorer le *«travailler pour gagner plus»*. C'est avant tout un cadeau à la Cour des comptes qui préconisait de telles mesures visant à davantage libéraliser l'École en attaquant son fonctionnement et le statut des enseignant·es.

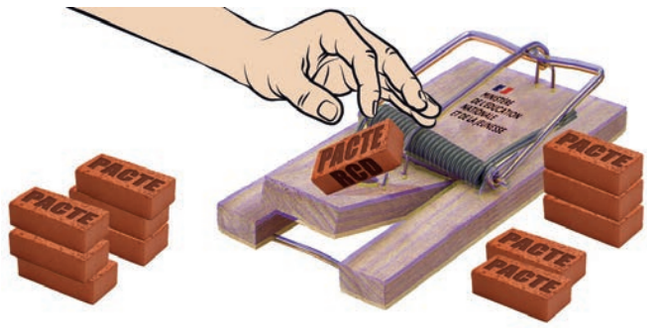

Idée fumeuse imposée...

Le président aborde un sujet qu'il ne maitrise pas et qui n'a jamais fait ses preuves. En effet, penser qu'augmenter le niveau de rémunération des remplacements courts facilitera leur développement alors que cette disposition existe déjà et que c'est un échec, c'est survoler la question : n'importe qui pourrait le faire lors d'un repas de famille. C'est aussi méconnaitre les contraintes liées aux déplacements dans les zones rurales et l'impact que cela aura sur les interventions en collège.
De façon plus générale, ces annonces sont déconnectées de la réalité et s'opposent aux attentes des personnels qui revendiquent de meilleurs salaires indiciaires et de meilleures conditions de travail. Le ministère, à la demande du président, instaure à marche forcée un dispositif d'une ampleur colossale en quelques mois (sans même une phase expérimentale) et avec des textes réglementaires publiés au cours de l'été. **Démarche méprisante.**

Jérôme SINOT

Un sabotage organisé

Nous réclamons des moyens, financiers et en personnels, pour les établissements et une hausse de la rémunération pour les personnels.

Depuis le début du premier mandat Macron, quel que soit le ministre, la réponse reste la même. Le dispositif devoirs-faits, mal conçu et qui a seulement bénéficié à 1 élève sur 3 en 2021-2022 selon les chiffres du ministère, devient obligatoire en 6ème dès la rentrée prochaine, à l'encontre de toutes les études qui montrent son inefficacité. Et pour y parvenir quoi de mieux que de supprimer une heure de technologie, sans répondre aux interrogations des enseignant·es concerné·es sur leur devenir !

En réponse aux demandes de moyens et de temps, la réponse est : évaluations ! Alors que tout le monde s'accorde à dire qu'elles sont chronophages et mal conçues.

La France ne parvient pas à remonter son classement dans PISA ?

Pas de problème, imposons des heures de soutien/renforcement en français et mathématiques en 6ème, usine à gaz qui va crisper les équipes et rend les emplois du temps invivables.

Des mesures inefficaces

Nous manquons de postes de PsyEN, les missions de l'ONISEP sont éclatées, les budgets des établissements sont en difficulté, mais le Pacte va prévoir la rémunération d'une mission de coordination/planification/animation d'activités avec les élèves, en lien avec les entreprises, pour la découverte des métiers en 5ème.

On change de ministre, mais la politique ne change pas : droit devant sans regarder l'intérêt des élèves et encore moins écouter les personnels.

Sandra GAUDILLERE

Une réforme idéologique hors-sol

La réforme idéologique de Macron de la voie professionnelle, inspirée de l'institut Montaigne, porte une vision libérale très éloignée de la réalité des LP. Son objectif principal est de mettre les LP au service de l'économie et des entreprises. Cette **privatisation rampante vise à redonner la main au patronat** sur les contenus de formation et l'organisation pédagogique. Cette réforme a pour seule boussole l'employabilité immédiate pour atteindre **l'objectif politique du plein emploi en 2027**. Bien sûr ne sont jamais questionnés les types de contrats, les salaires ou les conditions de travail.

La pensée magique a ses limites

Plusieurs de ces mesures emblématiques se sont déjà fracassées sur le mur des réalités. **Sa volonté d'augmenter de 50%, pour l'ensemble des élèves, le temps des PFMP ne s'appliquera**, dès 2024, qu'aux élèves de Terminale ayant opté pour le module *«insertion professionnelle»*. La difficulté à trouver des stages, nos interrogations sur leur qualité et leur dangerosité ainsi que les mobilisations de l'automne 2023 et le scepticisme de l'ensemble des acteur·trices ont eu raison de son aveuglement.

Considérant l'entreprise comme la pierre angulaire de la formation professionnelle il veut développer les liens entre elle et les LP. Or ces liens sont déjà trop importants et n'ont cessé d'augmenter depuis le tournant libéral des années 80 !

Mépris du travail des Professeur·es de Lycée Professionnel

Cette méconnaissance criante du terrain atteint des sommets dans sa proposition **de faire former les tuteur·trices**, dans le cadre du Pacte, par le responsable du *«BDE»*. **Méprisant les PLP et leur temps de travail notamment didactique et pédagogique**, il veut à travers le Pacte imposer jusqu'à six missions supplémentaires toutes liées à l'application des mesures de sa réforme. Gageons que nos collègues, déjà épuisé·es par la TVP[(1)], ne rentreront pas massivement dans ce marché de dupes destructeur à terme du statut et porteur d'une aggravation de la perte de sens du métier. Son déni de la réalité le pousse à vouloir fermer la totalité des formations prétendument non-insérantes pour répondre et se cantonner aux besoins locaux de main-d'œuvre : **cet adéquationnisme radical se heurte à la loi de décentralisation de 1993**.

Depuis, ce sont les régions, certes en collaboration avec les rectorats, qui sont responsables de l'élaboration de la carte des formations. Certain·es président·es de région, considérant les LP comme des éléments structurants dans l'aménagement du territoire, ont déjà dit leur désaccord avec cette vision rétrograde.

Pour la CGT Éduc'action, le projet Macron relève de la pensée magique, la mise en œuvre concrète et la faisabilité, dans une démarche verticale, étant renvoyées au local et à l'autonomie des établissements.

Il est indispensable de mener la bataille contre ce projet réactionnaire qui remet en cause la finalité émancipatrice des LP.

PÔLE EP

(1) : TVP : transformation de la voie professionnelle

La santé des personnels de l'Éducation nationale

Le ministère a enfin publié le rapport annuel sur la santé des personnels. À sa lecture, un premier sentiment nous anime : la colère. Quel mépris de notre institution pour ces questions !

Le *«RAPPORT ANNUEL Bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements du ministère de l'Éducation nationale, année 2021»* est un document de 24 pages, **partiellement bâclé, avec erreurs de frappe et autres approximations.** Si son titre est prometteur, son contenu est, comme les années précédentes, un catalogue des écarts entre ce que prévoit la loi quant aux différents dispositifs de prévention en matière de santé et de sécurité au travail, et la réalité. Rien sur l'état de santé des personnels, encore moins sur leurs conditions de travail ! Et, bien sûr, les constats sont édifiants.

Une étude insuffisante

Comme les années précédentes le ministère constate des écarts importants entre obligations légales et réalité, écarts qui ne diminuent pas forcément. Si, par exemple, on observe une augmentation de la proportion d'écoles qui ont accès et utilisent le RSST, c'est le cas de moins en moins des collèges, lycées, et autres structures de l'EN. Nos élu·es et mandaté·es en FS-SSCT en prennent quotidiennement la mesure.

Un bilan du ministère indigent !

Mention spéciale concernant la médecine de prévention : en matière d'équipes pluridisciplinaires, ce ne sont que 6 infirmières, 7 secrétaires médicaux·ales, 6 psychologues et 1 ergonome qui ont été recruté·es depuis 2019 et le nombre actuel de médecins n'apparaît même pas...

Le rapport conclut tranquillement que *«les moyens (...) ne permettent pas de remplir l'ensemble des obligations réglementaires en matière de suivi médical des personnels».*

Les risques psychosociaux -nous préférons le terme socio-organisationnels, car liés à l'organisation du travail et non aux individus et à leur psychologie- sont toujours délaissés alors qu'ils constituent une part de plus en plus importante de la souffrance au travail et des maladies afférentes. À titre d'exemple, ces risques sont pris en compte dans moins de 9% des établissements secondaires !

Enfin, la prévention primaire, seule véritable prévention puisque la prévention secondaire et tertiaire arrive après les dommages causés, est très nettement insuffisante. On peut la mesurer, notamment, aux actions de formation entreprises en matière de santé au travail... or le bilan fait état de 1,2% des personnels formés à ces thématiques en 2021.

On sait que la dégradation de la santé des personnels va de pair avec une insatisfaction grandissante concernant les conditions de travail... et le ministère en est encore, tous les ans, à faire le point sur les écarts entre ses obligations légales et la loi.

Le collectif conditions de travail

Avant l'août ?

Personnels précaires : le droit a prévalu

Une camarade vacataire, a enseigné, entre autres, au centre pénitentiaire de Perpignan en 2021-22 et 2022-23 et n'était toujours pas intégralement payée par le rectorat de Montpellier à la rentrée 2023.

Comme la cigale de La Fontaine, l'administration affirmait : *«je vous paierai, lui dit-elle, Avant l'Oût, foi d'animal»*…

Les rectorats condamnés

Ne voyant rien venir en septembre, la vacataire sommait l'administration de lui régler les sommes dues, menaçant de saisir le tribunal administratif. Le rectorat crut bon de faire la sourde oreille, comptant sans doute sur la longueur et la complexité des procédures contentieuses.

Mais c'était méconnaître l'existence des procédures en référé. En particulier, l'article R. 541-1 du code de justice administrative prévoit que : *«Le juge des référés peut [...] accorder une provision au créancier qui l'a saisi lorsque l'existence de l'obligation n'est pas sérieusement contestable»*. C'est donc sur cette base, peu usitée pour les retards de paiement des agent·es, que la vacataire a saisi le tribunal administratif de Montpellier en décembre 2022.

Le rectorat croyait se dédouaner, à peu de frais, de sa procrastination en prétextant le versement à venir du solde en février 2023. Le juge des référés, ne se payant pas de promesses, a condamné l'administration à verser une provision importante, plus de 1000 euros, **(tribunal administratif de Montpellier, ord. n° 2206671, 2 février 2023)**.

Cerise sur le gâteau, la requérante sans avocat·e mais avec le soutien de son syndicat, demandait les frais de justice. Le tribunal y a fait droit en condamnant le rectorat à verser la somme de 1200 euros.

Morale de l'histoire : l'employeur gagne toujours à payer ses agent·es sans attendre… de se faire tirer l'oreille (l'oseille) par la justice administrative.

Délais de prévenance : pour les assistant·es de langue aussi !

Une intervenante pour l'enseignement de langues à l'école primaire contestait, après 6 ans de bons et loyaux services, l'information tardive et uniquement orale du non-renouvellement de son contrat.

Le délai de prévenance est prévu par l'article 45 du décret 86-83 du 17 janvier 1986 : *«huit jours avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée inférieure à six mois ; un mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure ou égale à six mois et inférieure à deux ans ; deux mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure ou égale à deux ans ; trois mois avant le terme de l'engagement pour l'agent dont le contrat est susceptible d'être renouvelé pour une durée indéterminée»*.
Pour ce dysfonctionnement, le rectorat de Bordeaux est condamné à verser 1500 euros **(TA Bordeaux, n° 2101338, 21 juin 2023)**.

Philippe Péchoux

Vêtements des filles : une obsession

Au mois de mai dernier, **des jeunes filles se mobilisaient** devant leur lycée (84) pour protester contre le règlement intérieur qui décrétait *«des tenues inadaptées»* (nombrils visibles ou absence de soutien-gorge…). À la même période des élèves marseillaises organisaient sur trois lycées de la ville, la journée de la jupe longue afin de **protester contre l'offensive de certain·es proviseur·es sur leurs tenues.**

On le sait, le vêtement a normalement une signification à la fois personnelle et sociale. Mais dans ce cadre, les femmes sont soumises à des injonctions spécifiques dont les motifs sexistes sont évidents. Ne serait-ce que parce qu'il va de soi de leur prescrire la tenue *«adaptée»* au nom de la «morale publique, de l'idée qu'on se fait de *«la féminité»* et de la place qu'on leur assigne dans l'espace social. Il est important aussi de noter qu'au sein de l'institution scolaire, dominée par des hommes, on cherche à imposer sous le motif implicite de la mystérieuse et ridicule *«tenue républicaine»*, une vision du vêtement adapté aux jeunes filles scolarisées.

Des injonctions patriarcales

Nous ne nous joindrons pas à la police du vêtement

Si nous pouvons avoir en tant que féministes un avis sur les vêtements, il est certain que nous nous devons de refuser la police du vêtement. Et d'ailleurs la loi de 2004 n'a pas légiféré directement sur le port du vêtement mais sur la notion de signes religieux ostensibles. À ce jour, elle est majoritairement respectée par les élèves. Si l'on veut repenser une éducation laïque pour toutes et tous, on pourrait commencer par s'attaquer aux financements toujours en augmentation des écoles privées. Rien de laïque là-dedans !

Si des problèmes de prosélytisme et de pression religieuse sur les individus se posent dans certains contextes, il revient aux équipes de les combattre dans le cadre d'une politique éducative non discriminante et non excluante. Plus largement **il revient à la puissance publique de redonner à l'École les moyens d'être le lieu d'émancipation et de construction pour tout·es les élèves.**

Les circulaires, en glissant toujours plus loin vers la discrimination raciste, créent continûment de nouvelles fractures et contribuent à nous empêcher d'affronter sérieusement les vrais problèmes en matière d'inégalité, y compris sur le terrain essentiel des droits des femmes.

Soyons solidaires contre les assignations

Depuis plusieurs années et en particulier avec le ministre Blanquer, et à présent avec le ministre Attal, la question du vêtement des jeunes filles est une obsession. **Il faut continuer à défendre le fait que le vêtement imposé aux femmes est une atteinte à leur intégrité et à leur liberté, à être solidaires des femmes qui partout dans le monde luttent pour leur autonomie et leur liberté et contre leur assignation.** Réciproquement, légiférer sur la longueur des robes pour décider à leur place ce qu'est une tenue correcte, est une atteinte à leur liberté de conscience. En aucun cas ce n'est servir le combat pour leur émancipation.

Manue Johsua

Fonction publique : salaires au point mort

Selon les prévisions, publiées le 7 septembre par l'Insee, l'inflation restera encore à un niveau élevé : 4,2% en décembre 2023.

Dès le mois d'août, les prix de l'énergie sont repartis à la hausse et la sortie progressive du bouclier tarifaire énergétique a conduit à la réévaluation des prix de l'électricité. Cette hausse de 10% des tarifs au 1er août implique 0,2 point supplémentaire dans l'indice des prix à la consommation.

Revaloriser le point d'indice

De la pure communication

Au mois de juin, Stanislas Guerini a communiqué sur les hausses de salaire dans la Fonction publique dans un grand show médiatique. Le ministre a annoncé une revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5% au 1er juillet, ce qui ne couvre même pas l'inflation sur l'année… **La faiblesse de cette mesure va accentuer la paupérisation des agent·es de la Fonction publique entamée depuis plusieurs décennies.**

Le point d'indice a perdu plus de 15% de sa valeur en raison d'un gel quasi permanent depuis 2010 et de la progression de l'inflation durant cette période. Le ministre a aussi annoncé une hausse uniforme de 5 points d'indice sur toutes les grilles de la Fonction publique au 1er janvier 2024, soit 24,61 €.

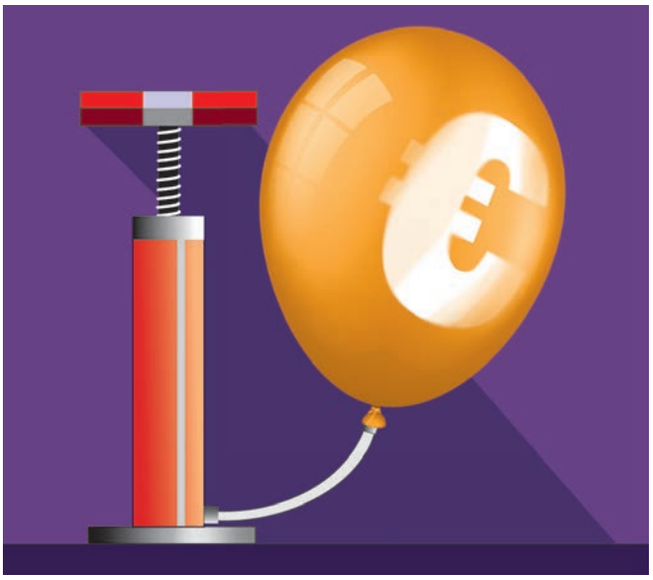

La prime *«de pouvoir d'achat»* annoncée en juin, proche de la *«prime Macron»* des salarié·es du privé, ne concernera pas tout·es les agent·es. Elle permettra un léger coup de pouce pour la moitié des agent·es de l'État dont le salaire brut est inférieur à 3250 €.

Aucun calendrier de négociations

Le ministre avait promis des discussions sur les salaires à la rentrée, pour l'instant malgré plusieurs bilatérales, nous n'avons aucun calendrier de discussions et il est encore moins question de négociations. Les maigres mesures annoncées en juin ne peuvent être un solde de tout compte pour 2023 ni la seule augmentation de l'année 2024.

Stanislas Guerini a déclaré au début du mois de septembre, travailler à un nouveau projet de loi sur la Fonction publique, les premiers échanges montrent qu'il pourrait s'agir d'**une attaque majeure contre nos statuts, nos missions et nos rémunérations.**

Rémunération au mérite par ministère

Le ministre ne peut pas se contenter de renvoyer à des discussions sur l'indemnitaire, par ministère, basées sur la rémunération au mérite. Il faut rappeler que l'augmentation de la part des primes dans la rémunération génère **de fortes inégalités entre les agent·es** et qu'elles ne sont pas prises en compte dans le calcul de la retraite. Là aussi, il est évident que le gouvernement n'entend rien lâcher et ne reculera pas sans un rapport de force qui résulterait de la mobilisation des agent·es.

Pour la CGT, il s'agit d'obtenir des négociations sur la valeur du point et son indexation sur l'inflation et sur une refonte de toutes les grilles pour permettre à tou·tes les agent·es d'avoir un vrai déroulement de carrière et une reconnaissance des missions de service public exercées.

Patrick Désiré

Syndicalisation

La mobilisation contre le projet de Macron sur les retraites a été historique. Elle a révélé s'il le fallait encore, que le mouvement syndical était indispensable au progrès social. Ce contre-pouvoir chaque fois qu'il doit s'exprimer, se construit avec les salarié·es. Cela demande du temps et de l'implication par des militant·es qui tous les jours mènent une activité syndicale de proximité sur le terrain.

Diffuser l'information par le biais des tracts, expliquer à l'aide de diaporamas, multiplier les réunions syndicales d'échanges et de débats, sont **les outils de la déconstruction de contre-réformes présentées comme inéluctables.** Que les salarié·es prennent conscience que d'autres choix sont possibles, ou que les contre-propositions portées par les syndicats n'ont rien d'utopique, n'est pas toujours acquis ou prend parfois du temps.

L'indispensable renforcement

Le contexte du travail pousse les travailleur·euses de tous les secteurs à prendre de plus en plus de missions annexes pour gagner leur vie et pour que le système tourne *«bien»*. Leurs conditions de vie s'en trouvent dégradées. Le secteur associatif et le secteur syndical souffrent de leur manque d'implication. Il est donc demandé aux syndicats de faire ce qu'il faut !

Une lutte de masse

La dernière bataille des retraites l'a encore montré, **c'est une lutte de masse qu'il faut construire.** La CGT Éduc'action a pris pleinement sa place au sein de la CGT et auprès des collègues pour organiser les salarié·es, les retraité·es et les privé·es d'emploi, pour refuser ces 2 ans supplémentaires de labeur. À cette occasion, les collègues ont vu l'apport positif d'un syndicat interprofessionnel. Cela permet d'organiser des solidarités de lutte. Ainsi, des personnels de l'Éducation n'ont pas hésité à grossir les rangs dans des blocages de sites du secteur de l'énergie.

Revendiquer

Aujourd'hui nous devons faire face à une inflation galopante. Il est nécessaire d'augmenter les salaires bruts de base. Nous devons reconstruire des services publics à la hauteur des besoins des populations. Nous ne devons pas réagir à des attaques, mais élaborer ensemble des cahiers revendicatifs que nous porterons jusqu'à satisfaction.

C'est ce que nos aïeules et aïeux ont fait pour les congés payés, pour la réduction du temps de travail et pour la grande augmentation générale des salaires. **À cette époque le taux de syndicalisation était loin de celui d'aujourd'hui ! Ensemble soyons plus fort·es.**

Pour reprendre le chemin du progrès social, il faut des moyens financiers et humains. Sortir un magazine d'information coûte cher, le distribuer au plus près des salarié·es de l'Éducation nationale demande de nombreuses petites mains.

Le syndicat, c'est vous… On est la CGT ! Donnons-nous les moyens d'agir, rejoignez-nous et faites rejoindre la CGT Éduc.

Claude CADOT

Migrant·es, l'été meurtrier

Cet été, il ne faisait pas bon être migrant·e

En Grèce

En juin, un chalutier vétuste et surchargé parti de Lybie a fait naufrage au large de la Grèce. Il transportait environ 750 personnes, dont une centaine a survécu ; 82 corps ont été retrouvés. **Les garde-côtes sont mis en cause par plusieurs ONG.** Ils·elles sont accusé·es d'avoir au moins négligé les naufragé·es, voire d'avoir provoqué le naufrage en tractant leur embarcation avec une corde vers les eaux territoriales libyennes.

Une xénophobie galopante

En août, alors que des incendies ravagent une partie de la Grèce, des migrant·es sont accusé·es d'avoir causé des feux dans le nord-est du pays, ce qui a attisé la haine raciste en ligne. Aucun des faits allégués n'a été prouvé ; rappelons que **parmi les 25 victimes de ces feux, 24 étaient des migrant·es, information fort peu relayée par les médias.**

En Tunisie

La situation n'est guère meilleure : à cause d'affrontements ayant coûté la vie à un Tunisien le 3 juillet, des centaines de migrant·es furent chassé·es de Sfax, deuxième ville de Tunisie, devenue cette année le principal point de départ de l'émigration clandestine vers l'Europe. Ils·elles ont été conduit·es par les autorités dans le désert près de la Libye à l'est et l'Algérie à l'ouest.

Sans eau, ni nourriture ni abris, par des températures dépassant les 40 degrés, **plusieurs sont mort·es, dont des femmes et des enfants.** Plusieurs centaines se trouvent encore en détresse et luttent pour leur survie, à l'heure où nous écrivons ces lignes. La lecture dans Médiapart du témoignage d'un survivant, qui a été séparé de sa femme et de sa fille et qui a appris par la suite leur mort dans le désert, a été particulièrement éprouvante.

Un discours de plus en plus ouvertement xénophobe se répand en Tunisie depuis que le président Kais Saied, qui s'est arrogé les pleins pouvoirs en juillet 2021, a dénoncé le 21 février dernier l'immigration clandestine, évoquant des *«hordes de migrants subsahariens»* venus, selon lui, *«changer la composition démographique»* du pays.

28 ONG locales et internationales ont qualifié ce discours de *«pousse-au-crime»* *«qui n'a fait qu'encourager ces exactions et accorder un blanc-seing aux graves violences à l'encontre des personnes exilées»*.

Les ONG ont aussi dénoncé *«les pressions exercées par l'Union Européenne sur la Tunisie dans le cadre d'une coopération inégale et marchandée en vue d'imposer à ce pays sa politique ultra-sécuritaire en matière d'immigration»*.

L'Union européenne veut faire de la Tunisie son *«garde-frontière»* pour *«contenir les migrations indésirables en échange d'une aide financière»*.

Toute ressemblance avec des faits ou des personnages existants chez nous n'est malheureusement pas fortuite et gagnerait à être méditée en cette rentrée.

Frédéric Moreau

Catherine PRINZ

Catherine Prinz est PLP Lettres-histoire depuis 1998 dans l'académie de Nancy-Metz dont elle est aussi la secrétaire académique. Elle est secrétaire nationale en charge avec Philippe Dauriac du pôle enseignement professionnel.

Quel est ton parcours professionnel et ton parcours syndical ?

À partir de 16 ans, j'ai été pigiste aux Dernières Nouvelles d'Alsace et j'ai travaillé à la locale pendant les vacances d'été ; je souhaitais m'orienter vers le journalisme.

Pour payer mes études à Strasbourg, j'ai cumulé plusieurs emplois dans le secteur privé puis en tant que non-titulaire dans l'Éducation nationale (entre autres dans le privé sous contrat), j'ai découvert tous les niveaux d'enseignement. Après deux ans comme Maîtresse Auxiliaire à la Réunion, j'ai été nommée MA dans le public en LP puis j'ai réussi le CAPLP. Accueillie par les camarades de la section syndicale CGT du lycée à Sarreguemines, j'ai alors adhéré.

Mais j'ai vraiment commencé à militer en 95 au moment de la lutte contre la réforme des retraites (déjà !). En 1999, j'ai été élue CGT à la CAPA PLP. Affectée dans les Vosges, j'ai été élue secrétaire départementale puis élue à la CE de l'UD ; j'animais le collectif formation professionnelle. En 2009, en Moselle, je suis devenue secrétaire académique.

Depuis 2011, à la direction nationale, je coanime le pôle enseignement professionnel. J'anime aussi le collectif GRETA et coordonne la délégation du CSE.[1]

Quelle analyse fais-tu de l'École Macron ?

Sa politique met un coup d'accélérateur à la destruction du service public d'Éducation, essentiel à notre jeunesse. En renforçant le tri social, il accroît les inégalités et sape les espoirs d'une grande partie des jeunes pour lesquel·les l'Éducation devrait ouvrir à une vie meilleure. Ses réformes, à l'encontre des personnels bien souvent, et toujours avec la plus grande démagogie, sont à l'opposé des objectifs affichés.

Il finit de mettre en place **une école à deux vitesses, élitiste d'un côté, minimaliste de l'autre et rompt définitivement avec le pacte social de l'École de la République.**

Quelle réponse syndicale peut-on envisager ?

Pour combattre et gagner, le collectif est fondamental. L'histoire démontre que les conquis sociaux sont le fruit de la lutte du plus grand nombre. Aujourd'hui, l'individualisation et la mise en concurrence isolent, précarisent les travailleur·euses. Notre syndicalisme est en crise. Pour rendre crédible la possibilité d'arriver à une société plus égalitaire, deux éléments sont fondamentaux à mes yeux : **la proximité avec le terrain** pour mettre en échec la volonté de briser les cadres collectifs et le dépassement de nos divisions syndicales dans **l'unité de lutte la plus large**.

Entretien réalisé par Nadine Castellani Labranche

(1) Conseil Supérieur de l'Éducation

Macron et la droite font la courte échelle au RN

Banaliser l'extrême droite

Une victoire du RN à des élections nationales est une hypothèse de plus en plus probable. Macron et la droite ont tout fait pour banaliser l'extrême droite, en lui attribuant deux vice-présidences à l'Assemblée et surtout en reprenant ses discours sur l'immigration, les chômeur·euses fainéant·es ou la *«décivilisation»*.

Anéantir tout espoir à gauche

Un fort glissement à droite entraîne la Macronie et LR vers Le Pen. Lorsque le 4 juillet à l'Assemblée, E. Borne décrète que *«la France insoumise ne se situe plus dans le champ républicain»*, elle se fait chaudement applaudir par les députés Renaissance, LR... et RN.

Et l'ancien Premier ministre Raffarin de se réjouir : *«Un front républicain anti-NUPES est en cours de constitution»*. Plus que tout, après le formidable mouvement contre la réforme des retraites, finalement imposée à coups de 49-3, les possédant·es craignent la constitution d'un front social et politique. D'où **l'intensification de la répression de l'action syndicale,** comme l'illustre la convocation par la gendarmerie de Sébastien Menesplier, secrétaire confédéral de la CGT et secrétaire général de la fédération mines-énergie. Macron sait qu'il n'a été élu par deux fois que face à Le Pen : il lui faut anéantir tout espoir à gauche et que le RN soit la seule opposition *«respectable»*. Ce n'est pas faire barrage : c'est offrir un marche-pied.

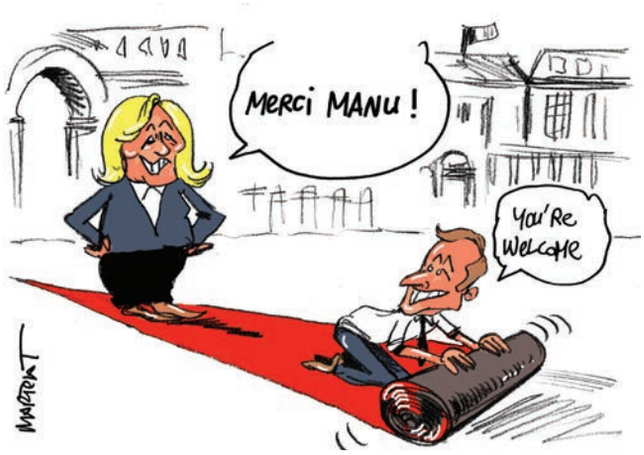

L'été a été marqué par les 6 semaines de grève de la rédaction du JDD contre la nomination à sa tête de Geoffroy Lejeune, issu du magazine d'extrême droite *Valeurs actuelles*. **Aucun·e dirigeant·e de la Macronie n'a apporté son soutien aux journalistes en grève.**

Médiatiser les syndicats d'extrême droite

Les seuls *«syndicats»* que le pouvoir semble écouter sont ceux de la police, gangrenés par l'extrême droite. Les mêmes qui pour deux d'entre eux, après l'exécution à bout portant du jeune Nahel, se déclaraient *«en guerre»* contre les *«nuisibles»*. Ils ont été accueillis avec les honneurs au ministère de l'intérieur pour réclamer la libération des policiers accusés d'avoir tabassé et laissé pour mort Hedi, un jeune homme de 22 ans visé par un tir de LBD. Ils exigent l'exemption de la détention provisoire pour les policiers soupçonnés de violence, soutenus en cela par leur hiérarchie : le DGPN F. Veaux, le préfet de police… et Darmanin.

Ce dernier ne cache pas son ambition présidentielle en prétendant incarner les *«classes populaires»* et la *«question sociale»*. Non pour entendre nos revendications sur les salaires ou la retraite à 60 ans. Sa *«boussole populaire»* sent à plein nez *«l'imposture sociale»*[1] des usurpateur·trices du RN. **S'agit-il de siphonner les voix lepénistes en appliquant leur programme, comme s'y était employé son mentor Sarkozy ? Ou plutôt de gouverner en coalition avec l'extrême droite comme ailleurs en Europe ?**

Pablo Krasnopolsky

(1) Document d'orientation du 53ème congrès confédéral : Lutter contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques

D

… comme dérégulation

«Nombreux sont ceux, aujourd'hui, qui pensent que le temps de l'éducation hors l'école est venu et que la libération du processus éducatif rendue ainsi possible aboutira à un contrôle par des offreurs d'éducation plus innovants que les structures traditionnelles ».[1]

Un «capitalisme financier internationalisé»

Maryse Dumas lors d'une conférence de l'IHS CGT [2] qualifie les années 80 de décennie où tout vacille.
Elle rappelle que la crise économique du début des années 80 voit l'émergence du *«capitalisme financier internationalisé»* ou néo-libéral, dont Margareth Thatcher et Ronald Reagan sont les meneur·euses.

La décennie où tout vacille

Ainsi les États «*réduisent leurs dépenses sociales, privatisent les entreprises publiques et dérèglementent à tout-va. En France, les directives européennes sont utilisées pour briser la spécificité française des services publics dits intégrés*»[3].
La dérégulation mondiale débutera avec le transport aérien ; en France, se succèderont le secteur de la poste en 1988, puis des télécoms, en ouvrant la voie à leur mise en concurrence et à leur privatisation, puis l'énergie, le ferroviaire…
Plus récemment la loi de transformation de la Fonction publique de 2019 sert la destruction des services publics en cassant les cadres collectifs, en supprimant des postes de fonctionnaires, en précarisant les personnels par la casse des statuts et le recrutement de non–titulaires.

L'École est-elle épargnée ?

Le 4e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (2004), constate dans sa résolution «*Service public ou marchandise* ?» que : «*la mondialisation ne se limite plus aux productions et échanges de biens matériels mais qu'elle s'étend aujourd'hui à la production de biens immatériels, comme l'enseignement, qui est considéré par certains investisseurs comme un nouveau domaine d'investissements rentables. Cela aboutit à la privatisation de l'éducation et de la recherche par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)*»
Cette résolution «*rappelle que l'Éducation n'est pas une marchandise et ne doit pas être privatisée, et exige l'exclusion de l'éducation, de la recherche et du développement et des autres services sociaux de l'AGCS …*».
En 2000, Nico Hirtt distinguait dans son livre *«Les nouveaux maîtres de l'École»*, au moins trois aspects dans le mouvement de *«dérégulation-privatisation»*[4] : **l'autonomie des établissements** avec en parallèle une individualisation de la relation école-élève, la ***«marchandisation de l'enseignement»*** avec mise en concurrence des établissements, **la mainmise croissante du patronat sur l'École** en renforçant l'adaptabilité des formations à l'emploi.
Tout était dit, c'est la politique menée depuis plusieurs années dans l'Éducation. La dérégulation de l'École est bien en marche !

Nadine Castellani-Labranche

(1) Commission européenne, Rapport du groupe de réflexion sur l'éducation et la formation «Accomplir l'Europe par l'Éducation et la Formation» Résumés et recommandations, 1996
(2) Conférence du mardi 21 juin 2022, siège de la CGT Sortie de crise syndicale : l'émergence d'une démarche syndicale nouvelle (années 1980-1990)
Présentée par Maryse Dumas, secrétaire confédérale de la CGT (1995-2009), membre du bureau de l'IHS CGT
(3) «c'est-à-dire cumulant monopole public sur les fonctions de réglementation et d'exploitation, propriété publique du capital et statut également public pour les salarié»
(4) Source : Nico Hirtt, Les nouveaux maîtres du monde, 2000, VO Editions

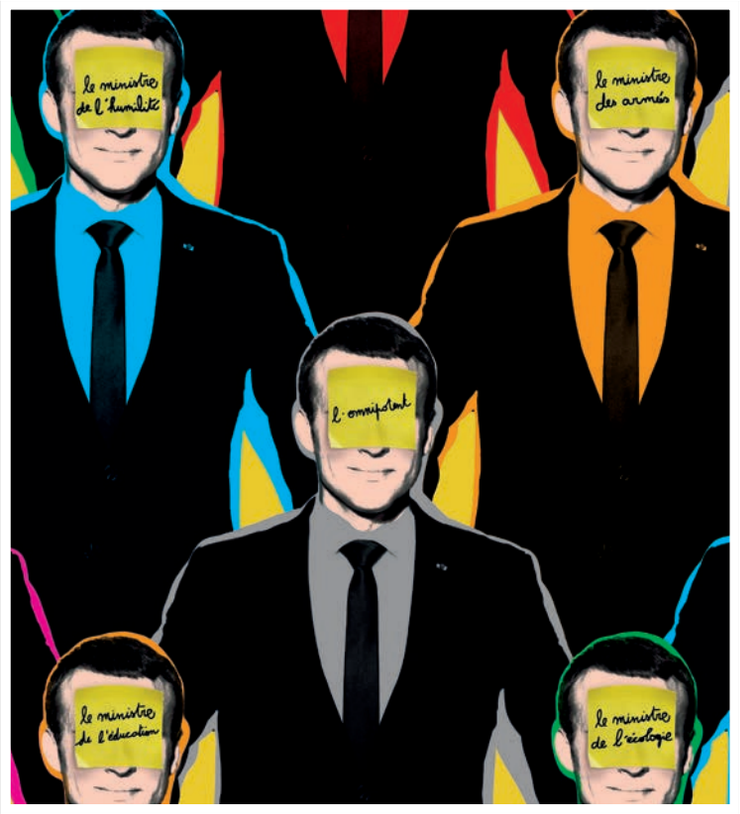

Les responsables politiques n'ont que peu d'intérêt au regard des politiques qu'ils·elles mènent et leur interchangeabilité n'interfère en rien le cours des politiques libérales. Il est pourtant intéressant de s'attarder sur la figure présidentielle. Autant que le fond, qui marque une réelle accélération du démantèlement de l'Éducation nationale, de nos statuts avec le Pacte, du collège ou encore du lycée pro, c'est aussi la forme qui interpelle : celle d'un président omnipotent, intervenant sur tous les sujets et marquant une nouvelle étape dans ce que l'idéologie peut masquer de l'incompétence.